

RCS : ROMANS
Code greffe : 2602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00388
Numéro SIREN : 801 077 090
Nom ou dénomination : 8 FABLAB DROME

Ce dépôt a été enregistré le 01/12/2023 sous le numéro de dépôt A2023/009359

Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2023
PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS

L'an deux mille vingt-trois le quinze juin à dix-sept heures, les associés de la société « 8 FABLAB DROME », SCIC-SA à capital variable, dont le siège est à Rue Courre Commère 26400 CREST, immatriculée au registre du commerce des sociétés sous le n° 801 077 090, se sont réunis à la Fab Unit, 326 avenue Brunelle 26 400 EURRE sur la convocation qui leur a été adressée individuellement par courrier électronique, le 31 mai 2023, conformément à l'article 21.2 des statuts.

L'assemblée est présidée par M. Philippe Remeniéras, Président du conseil.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée à leur entrée par les associés présents, ainsi que par les représentants et les mandataires des associés non présents. Le président constate que la feuille de présence fait ressortir que plus d'un cinquième du nombre total d'associés sont présents ou représentés et qu'en conséquence l'assemblée est valablement constituée et peut délibérer et prendre des décisions tant à la majorité ordinaire qu'extraordinaire.

M. COTTEREAU, expert-comptable est excusé.

L'assemblée procède immédiatement à la composition de son bureau.

M Bastien Pyon acceptant, est appelé aux fonctions de scrutateur.
Mme Caroline Naillet est désignée comme secrétaire de la séance.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

- La feuille de présence ;
- le bilan d'activité 2022 sur l'exercice écoulé ;
- le rapport de gouvernement 2022 ;
- le compte de résultat, le bilan et l'inventaire ;
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires ;
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Le président de séance indique que les documents prévus par la loi ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis le président de séance rappelle l'ordre du jour de l'**assemblée générale ordinaire**, à savoir :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022
- Affectation du résultat
- Approbation du rapport sur le gouvernement
- Admission d'associé.e.s
- Election d'administrateur.trice
- Pouvoir pour les formalités
- Prévisions et perspectives 2023/2024

8 FABLAB DROME

SCIC SA à capital variable

Rue Courre Commère 26400 CREST

Immatriculée au RCS de ROMANS B N° 801 077 090

Lecture est ensuite donnée du bilan d'activité et financier, lesdits rapports demeurant annexés au présent procès-verbal.

Le président de séance déclare alors la discussion ouverte. Elle ajoute que les membres du conseil d'administration ainsi que les conseils et responsables de l'entreprise sociale, qui assistent à l'assemblée, sont à la disposition des associés pour donner toutes les explications qu'ils désirent obtenir.

Personne n'ayant de questions sur le bilan, ni ne désirant prendre la parole, la Présidente de séance ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration de l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022, approuve les comptes et le bilan tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.
En conséquence, elle donne quitus au conseil d'administration de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée des associés de la société « 8 FABLAB » décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice 2022, soit - 39 912 € à un compte de Report à nouveau et portant le solde du report à nouveau à - 49 157 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée des associés de la société « 8 FABLAB », après avoir entendu le rapport de gouvernement sur les opérations visées par l'article L. 225-38 du code de commerce, approuve et ratifie l'autorisation donnée par le conseil d'administration, à l'effet de passer ces conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Étant observé que les actionnaires intéressés n'ont pas pris part au vote et que leurs actions n'ont pas été prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration accepte les candidatures au sociétariat suivantes :

- VANDEPUTTE Valérie, dans la catégorie usagers personne physique, qui a souscrit 1 part sociale, soit 100 €

8 FABLAB DROME
SCIC SA à capital variable
Rue Courre Commère 26400 CREST
Immatriculée au RCS de ROMANS B N° 801 077 090

- BOURBONNAUD Isabelle, dans la catégorie usagers personne physique, qui a souscrit 1 part sociale, soit 100 €

CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée constate que M. Bertrand Vignau-Lous et la CAE Solstice ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs, il y a donc 2 sièges vacants à pourvoir en priorité conformément à nos statuts.

SIXIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés de la Société « 8 FABLAB » décide de renouveler le mandat d'administrateur de Mr Vincent Bidollet, né le 26/07/1980, domicilié à 3 impasse St François, 26400 Crest pour une durée de 3 années, conformément aux dispositions de l'article 19.2 des statuts. En conséquence, son mandat d'administrateur expirera le jour de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur la clôture des comptes de l'exercice 2025.

Mr Vincent Bidollet accepte ces fonctions et déclare ne pas tomber sous le coup des incapacités, interdictions ou déchéances prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés de la Société « 8 FABLAB » décide de renouveler le mandat d'administrateur de Mr Bastien Pyon, né le 08/07/1980, domicilié à impasse Montagne, 26400 Crest pour une durée de 3 années, conformément aux dispositions de l'article 19.2 des statuts. En conséquence, son mandat d'administrateur expirera le jour de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur la clôture des comptes de l'exercice 2025.

Mr Bastien Pyon accepte ces fonctions et déclare ne pas tomber sous le coup des incapacités, interdictions ou déchéances prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés de la Société « 8 FABLAB » décide de renouveler le mandat d'administrateur de Mr Thomas Merlin, né le 04/01/1984, domicilié à 19 rue Côte chaude, 26400 Crest pour une durée de 3 années, conformément aux dispositions de l'article 19.2 des statuts. En conséquence, son mandat d'administrateur expirera le jour de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur la clôture des comptes de l'exercice 2025.

Mr Thomas Merlin accepte ces fonctions et déclare ne pas tomber sous le coup des incapacités, interdictions ou déchéances prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

8 FABLAB DROME
SCIC SA à capital variable
Rue Courre Commère 26400 CREST
Immatriculée au RCS de ROMANS B N° 801 077 090

NEUVIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés de la Société « 8 FABLAB » décide de renouveler le mandat d'administrateur de Mme Carole Thourigny, née le 06/01/1971, domicilié à rue Courre Commère, 26400 Crest pour une durée de 3 années, conformément aux dispositions de l'article 19.2 des statuts. En conséquence, son mandat d'administrateur expirera le jour de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur la clôture des comptes de l'exercice 2025.

Mme Carole Thourigny accepte ces fonctions et déclare ne pas tomber sous le coup des incapacités, interdictions ou déchéances prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés de la Société « 8 FABLAB » décide de renouveler le mandat d'administrateur de Mme Caroline Naillet, née le 16/06/1977, domicilié à 27 rue Gustave André, 26400 Crest pour une durée de 3 années, conformément aux dispositions de l'article 19.2 des statuts. En conséquence, son mandat d'administrateur expirera le jour de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur la clôture des comptes de l'exercice 2025.

Mme Caroline Naillet accepte ces fonctions et déclare ne pas tomber sous le coup des incapacités, interdictions ou déchéances prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ONZIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés de la Société « 8 FABLAB » décide de renouveler le mandat d'administrateur de Mr Jean-Claude Bondaz, né le 15/12/1970, domicilié à 73 rue de l'Hôtel de ville, 26400 Crest pour une durée de 3 années, conformément aux dispositions de l'article 19.2 des statuts. En conséquence, son mandat d'administrateur expirera le jour de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur la clôture des comptes de l'exercice 2025.

Mr Jean-Claude Bondaz accepte ces fonctions et déclare ne pas tomber sous le coup des incapacités, interdictions ou déchéances prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée par 18 voix sur 19 voix exprimées.

DOUZIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés de la Société « 8 FABLAB » décide de renouveler le mandat d'administrateur de l'association le LOAD, Siret : 81426353900011, dont le siège est 47 rue André François Bouffier, 26000 Valence, représenté par M Sébastien Jean, pour une durée de 3 années, conformément aux dispositions de l'article 19.2 des statuts. En conséquence, son mandat d'administrateur expirera le jour de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur la clôture des comptes de l'exercice 2025.

M Sébastien Jean accepte ces fonctions et déclare ne pas tomber sous le coup des incapacités, interdictions ou déchéances prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

8 FABLAB DROME
SCIC SA à capital variable
Rue Courre Commère 26400 CREST
Immatriculée au RCS de ROMANS B N° 801 077 090

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIX-SEPTIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés de la Société « 8 FABLAB » décide de renouveler le mandat d'administrateur de la Ville de Crest, représenté par M Ludovic Gauthier, pour une durée de 3 années, conformément aux dispositions de l'article 19.2 des statuts. En conséquence, son mandat d'administrateur expirera le jour de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur la clôture des comptes de l'exercice 2025.

Mr Ludovic Gauthier accepte ces fonctions et déclare ne pas tomber sous le coup des incapacités, interdictions ou déchéances prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée par 18 voix sur 19 voix exprimées.

DIX-HUITIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés de la Société « 8 FABLAB » décide de nommer en tant qu'administrateur Mme Valérie VANDEPUTTE en remplacement du siège de la CAE Solstice, pour une durée de 3 années, conformément aux dispositions de l'article 19.2 des statuts. En conséquence, son mandat d'administrateur expirera le jour de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur la clôture des comptes de l'exercice 2025.

Mme Valérie VANDEPUTTE accepte ces fonctions et déclare ne pas tomber sous le coup des incapacités, interdictions ou déchéances prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIX-NEUVIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés de la Société « 8 FABLAB » décide de nommer en tant qu'administrateur Mme Isabelle Bourbonnaud en remplacement du siège de Bertrand Vignau-Lous, pour une durée de 3 années, conformément aux dispositions de l'article 19.2 des statuts. En conséquence, son mandat d'administrateur expirera le jour de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur la clôture des comptes de l'exercice 2025.

Mme Isabelle Bourbonnaud accepte ces fonctions et déclare ne pas tomber sous le coup des incapacités, interdictions ou déchéances prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

VINGTIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés confère tous pouvoirs aux porteurs d'un original ou d'une copie des présentes, pour accomplir toutes les formalités afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

8 FABLAB DROME
SCIC SA à capital variable
Rue Courre Commère 26400 CREST
Immatriculée au RCS de ROMANS B N° 801 077 090

TREIZIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés de la Société « 8 FABLAB » décide de renouveler le mandat d'administrateur de l'association Bold, Siret : 51881604600024, dont le siège est 100 rue de Charenton 75012 Paris, représenté par M Julien Benayoun, pour une durée de 3 années, conformément aux dispositions de l'article 19.2 des statuts. En conséquence, son mandat d'administrateur expirera le jour de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur la clôture des comptes de l'exercice 2025. M Julien Benayoun accepte ces fonctions et déclare ne pas tomber sous le coup des incapacités, interdictions ou déchéances prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATORZIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés de la Société « 8 FABLAB » décide de renouveler le mandat d'administrateur de l'association Moulin Digital, Siret : 82453945600023, dont le siège est 8 avenue de la gare, 26300 Alixan, représenté par M Jean-Philippe Falavel, pour une durée de 3 années, conformément aux dispositions de l'article 19.2 des statuts. En conséquence, son mandat d'administrateur expirera le jour de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur la clôture des comptes de l'exercice 2025. M Jean-Philippe Falavel accepte ces fonctions et déclare ne pas tomber sous le coup des incapacités, interdictions ou déchéances prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUINZIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés de la Société « 8 FABLAB » décide de renouveler le mandat d'administrateur de la Communauté de communes du Crestois et du Pays de Saillans, représenté par M Dominique Delaye, pour une durée de 3 années, conformément aux dispositions de l'article 19.2 des statuts. En conséquence, son mandat d'administrateur expirera le jour de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur la clôture des comptes de l'exercice 2025. Mr Dominique Delaye accepte ces fonctions et déclare ne pas tomber sous le coup des incapacités, interdictions ou déchéances prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEIZIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés de la Société « 8 FABLAB » décide de renouveler le mandat d'administrateur de la Communauté de communes du Val de Drôme, représenté par M Laurent Mantonier, pour une durée de 3 années, conformément aux dispositions de l'article 19.2 des statuts. En conséquence, son mandat d'administrateur expirera le jour de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur la clôture des comptes de l'exercice 2025. Mr Laurent Mantonier accepte ces fonctions et déclare ne pas tomber sous le coup des incapacités, interdictions ou déchéances prévues par la loi.

PERSPECTIVES 2023-2024

Le budget prévisionnel 2023 présente à nouveau un déficit. Une analyse de la situation avec le constat des atouts et faiblesses est présenté suivi des actions mises en place et à venir pour la restructuration du 8 Fablab.

Nos atouts :

- Une expertise et des savoir-faire pour répondre à des projets sur mesure
- Un parc machine conséquent
- Un service unique en vallée de la Drôme pour les « petits » porteurs de projet et entrepreneurs
- Une action auprès des jeunes (collégiens) reconnue et sollicitée à l'échelle départementale
- Un organisme de formation opérationnel et une ingénierie pédagogique atypique et agile
- Un positionnement « économie circulaire » (Fab Unit, Réparation) à potentiel
- Un loyer attractif au centre-ville
- Coworking et Location de salles rentables

Nos faiblesses :

- Un projet trop « fourre-tout » pour être compréhensible
- Pas ou peu de démarchage commercial
- Portefeuille de commandes trop faible
- Une offre de location machines à perte
- Une offre de service multi-publics pas suffisamment dédiée ni appropriée
- Un accès difficile pour les professionnels en centre-ville
- Pas de fibre internet
- Une montée en compétence sur les logiciels par les utilisateurs qui demande du temps et de l'investissement et qui peut être décourageant

Actions mises en place

- Outils de pilotage et de suivi
- Changement d'expert-comptable à partir de l'exercice 2023 : Groupe Vingt-six
- Non renouvellement du poste de conseiller numérique
- Mise en place de l'activité partielle de mai à août 2023
- Révision des tarifs
- Rendez-vous avec les élus du territoire
- Echancier dette PGE
- Report prêt Initiative

Actions en cours et à venir

- Réorganisation de l'équipe
- Mise en œuvre d'une stratégie commerciale
- Echancier prêt Initiative
- Accompagnement pour une restructuration globale par Villages Vivants

Suite à la présentation de l'état des lieux, des tables de réflexions ont été proposées. 25 minutes d'échanges par petit groupe ont été consacrées à 5 thématiques :

8 FABLAB DROME

SCIC SA à capital variable
Rue Courre Commère 26400 CREST
Immatriculée au RCS de ROMANS B N° 801 077 090

Comment développer l'offre autour de l'imprimante 3D terre ?

Démarcher les acteurs du luxe ? In Luce, Vuitton

Positionnement : produire en propre, utilisation « temps mort »

Plus-Value « green » : terre, etc

Communication :

- Montrer la magie
- NYSA
- Montrer les différentes approches
- Comment sortir de l'image fablab ?

Se positionner sur le champ des low tech : Clim ?

Partenariats avec les industriels locaux : Revol, Ceralep ?

- R&D des grosses entreprises

Séparer les publics pro et grand public : quels sont les atouts et les points de vigilances ?

Si les publics sont séparés, ré-organiser des moments de rencontre entre les publics

Centre-ville : particuliers / TPE

Hors centre-ville : services pro / industriels

Mise en place de l'offre pro :

- Quels clients et offre ?
- Investissements ?
- Pas de local prêt

Des tarifs faibles pour les proto puis % reverser par les porteurs de projet si le projet réussit

Orienter les actions grand public vers ceux qui en ont les moyens / sont subventionnés

Création d'une asso ?

Différencier les tarifs ?

Mise en ERP si accueil de professionnels à la Fab Unit ?

Quel est selon vous, l'image que le 8 Fablab véhicule sur le territoire, nationalement, internationalement ?

Des savoir-faire à faire savoir

Fabrication > Prototypage plutôt que série

Laboratoire / Innovation / Expérimentation (R&D) :

- Pour sensibiliser aux changements de pratiques, l'état d'esprit
- Pour développer de nouveaux projets / produits > qui donnera lieu à la création d'une nouvelle entreprise/unité

Image « internationale » plus que locale

Lieu de réseau à développer :

- Au près des usagers / créateurs
- Ouverture vers les pro
- 1 journée Portes Ouvertes

Problème de lisibilité de l'offre de service

Image de « Bricolo » plus que Pro

A différencier : Public / Professionnels R&D

Fablab = service public

- Oui : public jeunes, habitants > sub, valorisation du bénévolat
- Non : professionnels > pas de sub

8 FABLAB DROME
SCIC SA à capital variable
Rue Courre Commère 26400 CREST
Immatriculée au RCS de ROMANS B N° 801 077 090

Comment, en tant que sociétaire/sympathisants du 8 Fablab, je peux contribuer à faire évoluer le projet ?

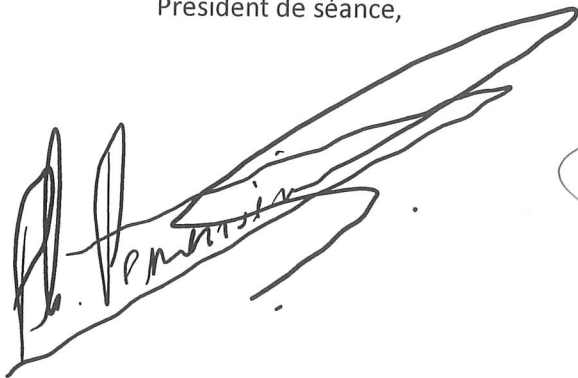
Renforcer le réseau local entre fablab > Réseau des fablab Ardèche Inter Fab Lab 07 / La trame 07
Prescription part dans d'autres lab
Proposer les produits des autres lab
Développer catalogue de formation inter fablab 07-26
CMA : renforcer les liens + articles Artisans de vie
Drome Hebdo
Réseau ARCOOP : coopératives d'artistes

Atelier réparation, comment le maintenir et le faire évoluer ?

Salariat / bénévoles
Actuellement non subventionné
Temps qui ne sera jamais rentable
Sensibilisation orale aux choix de consommation
Image de « bons samaritains »
Mise en place d'une cotisation annuelle ?
Mieux communiquer sur le prix libre : affichage pour participation > rappel du financement de l'atelier

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures et 00 minutes et il est dressé le présent procès-verbal.

M Philippe Remeniéras
Président de séance,



Mme Caroline Naillet
Secrétaire de séance,



M Bastien Pyon
Scrutateur,



